

**CNAB : RECAPITULATIF DES CONDITIONS D'ENGAGEMENT, DE NOMINATION DES ARBITRES
ET DE PRISE EN CHARGE POUR LA SAISON 2021**

	Division 1	Division 2	Division 3	Championnat ou Open de France 18U/15U/12U	Open de France 10U/9U	PRECONISATIONS / Championnats R1 (19 ans et +)
Conditions d'engagement						
Arbitre 1	AN/AF3B (actif) ou AR stagiaire à la formation d'Arbitre Fédéral niveau 3 Baseball 2019 (pas de session en 2020 ou début 2021).	AR/AF2B (actif) AU MINIMUM. A prévoir pour 2023 (= condition D2 de 2018) AN/AF3B (actif) ou AR/AF2B stagiaire à la formation d'Arbitre Fédérale niveau 3 Baseball 2022 ou 2023.	AR/AF2B (actif) - AD/AF1 possible si coopté <u>par la CNAB</u> . A prévoir pour 2023 AR/AF2B (actif) ou AD/AF1 stagiaire à la formation d'Arbitre Fédérale niveau 2 Baseball 2022 ou 2023. Peut s'être déjà engagé au titre d'une équipe D1 ou D2 pour la même saison sous réserve que <u>ledit championnat soit intégralement terminé au jour du début du championnat de D3.</u>	Arbitres actifs (les AD/AF1 devant être cooptés <u>par la CNAB</u>).	La CRAB dont dépend le club organisateur proposera une liste d'arbitres afin qu'ils couvrent l'ensemble des rencontres de la compétition.	AR/AF2 (grade à préférer, favoriser, encourager pour la R1) ou AD/AF1 (actif).
Arbitre 2	AR/AF2B (actif) ou AD/AF1 stagiaire à une formation d'Arbitre Fédéral niveau 2 Baseball 2019 ou 2020.	AR/AF2B (actif) ou AD/AF1 stagiaire à une formation d'Arbitre Fédéral niveau 2 Baseball 2019 ou 2020.	Non obligatoire.			Selon règlements particuliers de la ligue.
Obligation que l'un des arbitres soit licencié dans le Club	Oui	Oui	Non	Non	Sans objet	Oui
Obligation en matière de disponibilités	AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la CNAB. Le club devra y veiller si nécessaire.	AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la CNAB. Le club devra y veiller si nécessaire.	Etre disponible autant que possible.	Pour l'ensemble des rencontres de la compétition, hors phase finale , un arbitre de chaque équipe participante, <u>ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de celle-ci</u> , doit être présent lors de chaque regroupement.	Les arbitres proposés ne doivent pas faire par ailleurs partie de l'encadrement de l'une des équipes engagées.	Chaque équipe fourni un arbitre pour chaque match.
Formulaires d'engagement	"D1 / D2" joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cnab@ffbs.fr.	"D1 / D2" joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cnab@ffbs.fr.	"D3" joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cnab@ffbs.fr.	"Championnat (ou Open) de France 23U/18U/15U/12U" joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à cnab@ffbs.fr.	Sans objet	Selon procédure mise en place par la ligue.
Nomination et prise en charge des arbitres						
Désignations	Président CNAB (+ Serge Makouchetchev, Conseiller fédéral)	CNAB : Désignateurs	- CRAB du territoire des rencontres pour la phase de qualification et les 1/4 de finale - CNAB pour le "final four"	- Responsables nommés par la CNAB et/ou CT le cas échéant pour la phase de qualification - CNAB pour la phase finale (+ CT sur place)	Responsable nommé par la CNAB	CRAB pour les demi-finales, la finale et les barrages
Nombre d'arbitres	2 à 4	2 voire 3	2 voire 3	2	1 (voire plus <u>sans coût induit</u>)	2
Grades	AN/AF3B (voire AR/AF2B si nécessaire)	AN/AF3B ; AR/AF2B (voire AD/AF1 cooptés si nécessaire)	AN/AF3B ; AR/AF2B ; AD/AF1 cooptés	AN/AF3B ; AR/AF2B ; AD/AF1 cooptés	AD/AF1 voire jeune arbitre (JA) au minimum	AR/AF2B ; AD/AF1 (+ AN/AF3B disponibles)
Indemnités	50 €/match (sauf Challenge de France = tarification spécifique)	45 €/match	43 €/match	18U = 30 €/match Une rencontre de championnat 15U ou 12U = 30 € Deux rencontres et plus de championnat 15U ou 12U dans la journée = forfait journalier 50 €	Une rencontre = 10 € Trois rencontres et plus dans la journée = forfait journalier 30 € Les JA de moins de 16 ans ne peuvent être indemnisés.	30 €/match
Prise en charge	Paiement par la Fédération avec provisions versées par les clubs (3 chèques de 1 700 €).	Paiement par les clubs (sur le terrain avant la rencontre). Par la FFBS pour la finale.	Paiement par les clubs (sur le terrain avant la rencontre). Par la FFBS pour le "final four".	<u>Phase de qualification (plateaux nord et sud)</u> : frais de déplacement à la charge du club de l'arbitre et indemnités payées par la Fédération avec provisions versées par les clubs présents (18U = 1 chèque de 180 € ; 15U et 12U = 1 chèque de 100 €). <u>Phase finale</u> : indemnités à la charge de la FFBS et frais de déplacement répartis entre l'ensemble des clubs qualifiés (facturation par la Fédération à la fin de la compétition).	Paiement par la Fédération avec provisions versées par les clubs (1 chèque de 100 €).	Clubs ou ligue